

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RINFORZU E SICURIZZAZIONE DI U FEEDER DI U
FIUM'ORBU - PARTE II - FURNITURA IDRICA DI U SUDU
DI A PIAGHJA ORIENTALE**

**RENFORCEMENT ET MISE EN SECURITE DU FEEDER DU
FIUM'ORBU - TRANCHE II - ALIMENTATION EN EAU
BRUTE DU SUD DE LA PLAINE ORIENTALE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Préambule :

La première tranche de cette opération a déjà fait l'objet d'un financement pour un montant de 5,550 k€ (réf. : Délibération de l'Assemblée de Corse n°16/188AC, n° Présage : 36065).

D'une longueur de 10,5 km, la tête morte du Fiumorbu, mise en service en 1959, permet durant l'hiver le stockage et la distribution d'environ 17 Mm³ sur un secteur délimité par les deux rivières de Bravone et du Travu.

La SOMIVAC avait à l'époque, dans le cadre de sa politique générale d'aménagement progressif du territoire et d'optimisation de l'utilisation des financements disponibles, dimensionnée cette canalisation pour un débit d'environ 1m³/s.

La convention passée entre EDF et la SOMIVAC en 1984 prévoit, au stade définitif d'aménagement du secteur, une gestion du complexe hydroélectrique de la vallée pour délivrer 2 m³/s et un volume global de 32 Mm³ à l'irrigation.

*

* *

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du renforcement et de la sécurisation de l'ensemble de la tête morte de 10,5 km pour permettre un transfert de 2 m³/s vers les plaines agricoles avales.

Plusieurs éléments étayent la nécessité de procéder à ce renforcement :

- L'augmentation des besoins en volume dans le secteur qui devra s'accompagner à moyen terme de la réalisation d'une nouvelle réserve basse de l'ordre de 5 Mm³ (Réserve de Belvédère).
- La sécurisation de l'approvisionnement en eau brute de l'ensemble de la P.O. par des interconnexions entre les différents systèmes et donc, dans le cadre d'un transfert Sud/Nord, à la possibilité de mobiliser un débit supplémentaire de l'ordre de 150 l/s pour un volume 2 à 3 Mm³.
- L'évolution constatée depuis quelques années de la répartition spatio-temporelle des précipitations qui impose la nécessité de disposer d'une capacité de prélèvement instantanée plus grande (période d'étiage plus longue, débits hivernaux plus forts).
- La volonté politique d'intégrer une période de chômage « longue durée » prévue à la convention EDF dans le cadre de la maintenance des installations et notamment des visites décennales des barrages.
- La sécurisation de l'aménagement soumis à des agressions naturelles (vieillesse, géotechniques) et anthropiques.

Le contexte environnemental particulièrement difficile : roche amiantifère, relief, instabilités géotechniques, a conduit le maître d'œuvre à découper en plusieurs tronçons les 7,5 km de canalisation.

Cette opération, d'un montant de 6,08 M€, concerne un deuxième tronçon particulièrement technique et inaccessible par voies terrestres.

Il s'agit de remplacer moins de 500 mètres de canalisation en 800 mm par un 1 000 mm entre la sortie d'une galerie bétonnée et une traversée aérienne du Fiumorbu.

Pour l'essentiel, les travaux comprendront, outre les mesures nécessaires à la protection des salariés contre les fibres d'amiantes :

- La mise en œuvre d'un téléphérique pour l'approvisionnement du chantier.
- La sécurisation des talus par travaux acrobatiques (glissements de terrains).
- Le pontage de deux brèches par des arches pour libérer une piste d'au moins 4 mètres de large.
- La mise en œuvre d'une pelle araignée transportée en pièces détachées au moyen du téléphérique et remontée de l'autre côté de la vallée.
- Le désaxement de la conduite actuelle pour libérer l'axe de pose tout en maintenant le remplissage des réserves basses en prévision de la saison d'irrigation.
- La pose en aérien de la nouvelle canalisation en acier de 1 000mm de diamètre ; sa mise en service.
- La dépose de l'ancienne canalisation et son évacuation.

En dehors d'une D.U.P. en cours pour l'acquisition de 986 centiares, l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre rapide de l'opération ont abouti :

- Permis de construire.
- Autorisation de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).
- Diagnostic géotechnique (G5) et Mission de conception géotechnique (G2).
- Etude de faisabilité vis-à-vis de la présence d'amiante (Etude A1).
- Autorisations d'utiliser un délaissé de la RD 344 pour l'implantation de la gare de départ du blondin (en complément des 986 ca à acquérir).

Un tel programme, qui s'inscrit dans le cadre de la sécurisation et de la mise en conformité des ouvrages d'alimentation en eau brute relève du Programme Hydraulique Structurant.

Je vous propose donc que la CdC en assure la maîtrise d'ouvrage, et que vous m'autorisiez à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, notamment à déposer les dossiers de demande de financement en vue de leur inscription à un prochain COREPA avec le plan de financement suivant :

Etat-PEI	(63%):	3 830 400 € HT
CTC	(37%):	2 249 600 € HT
Montant total :		6 080 000 € HT

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

COLLECTIVITE DE CORSE

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Description de l'opération : Renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau du sud de la plaine orientale. Tête morte du Fiumorbu -Tranche II-

Coût total de l'opération : HT 6 080 K€
TTC 6 688 K€

SECTION : INVESTISSEMENT
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ? OUI
 NON

Si OUI, pour quel montant ?€
Et à quel BP/ BS / DM ?

.....
N° Programme (s) :

.....
N° Opération (s) :

.....
Cette opération est-elle cofinancée ? OUI
 NON

Sur quel fonds ? PEI 1
 PEI 2
 PEI 3
 PEI 4
 PO FEDER
 CPER 2007-2013
 FEADER
 AUTRES : CdC

Montant du cofinancement : 6 080 000 € HT
N° Présage :

Fiche à joindre obligatoirement à tous les rapports présentés en Assemblée de Corse